

COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE PILOTAGE

07 juin 2022



Ordre du jour :

- I. Tour d'actualité
- II. Accueil d'une famille d'exilé.es dans la maison du bourg
- III. Prestataire pour la restauration scolaire 2022/2023
- IV. Phasage et priorisation espace Glenmor
- V. Etude globale de centralité

Présent.es :

- Marion Darmaillacq
- Soizic Duchet
- Sakina Guillet
- Delphine Hinry
- Maryline Lair
- Hélène Lebrun
- Antinéa Leclerc
- Thibault Mercier (DGS)
- Pierre Redou
- Nicolas Texier
- Christophe Thomas
- Pierre Victoire

I. Tour d'actualité

Rapporteuses : Toutes les commissions

Nature des débats : Information

Échanges :

- Commission Urbanisme

Il manque encore deux ou trois devis pour que le marché **Baranoux** soit complet.

L'achat d'un nouveau **camion pour les Services Techniques** est difficile à cause de contraintes budgétaires, il manque environs 5000 euros.

Une proposition de réaménagement des **pourtours de l'église** sera soumise aux ST en prenant en compte les envies formulées par les habitant.es précédemment.

- Commission Enfance - Jeunesse

La **directrice du centre de loisirs** a été recrutée, elle n'arrivera que fin août en provenance de Vezin-le-Coquet à cause des trois mois de délai nécessaire pour combler son poste actuel. D'ici là, la direction administrative sera assumée par Astrid Banis (elle ne prendra pas en charge les séjours).

Les séjours pour l'accueil de loisirs sont quasiment complets.

Bilan 2020/2021 Léo Lagrange : reversement de près de 15 000 euros à la municipalité avec l'Espace jeune et le centre de loisirs de la part de (prestation et mise à disposition).

Le **PEDT** (Projet éducatif de territoire) a été finalisé et envoyé à la DRAJES (Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports).

26 août : journée de l'été organisée avec l'APE et Baranoux.

- Commission Attractivité - Environnement

Une réunion avec **VHBC sur le plan de mobilité** a eu lieu. Les demandes formulées en la matière par les jeunes habitant.es de notre commune ont été relayées. Des propositions de pistes cyclables ont été formulées par les élu.es,

elles seront étudiées et des scénarii seront proposés. Il y a d'ailleurs une réunion d'information à Guichen le 24 juin.

Le locataire agricole de la **parcelle communale** vers Bréhac a finalement payé les deux années qu'il devait à la commune et continue donc à l'exploiter.

VHBC a recensé 25 sites pour **continuité écologique** (plantation de haies) dont une à Saint-Senoux. Les agriculteurs concernés ne sont pas très emballés s'ils ne sont pas soutenus dans l'entretien et la valorisation de ces haies.

Pour **Place au Village**, les prix pour artisans ont été revus à la baisse car nous étions chers. Il y aura une braderie de la mairie, l'inauguration des *LézArts des Vallons* et celle des parcours permanents d'orientation. Il a également été proposé de mettre en place des jeux pour enfants et adultes. Ce point sera étudié plus en profondeur ultérieurement.

Un questionnaire sur les **énergies renouvelables** a été rempli par certain.es élu.es sur demande de VHBC.

L'intégration de deux **services civiques** (animation « transition » et communication) dans les équipes municipales début septembre sont à l'étude.

Organisation d'une **journée de pêche** dans l'étang le dimanche 12 juin.

- *Commission Lien social et culturel*

RAS

- *Commission Finance - Affaires générales*

La forme et le fond du **budget annuel 2022** sont disponibles dans la dernière feuille mensuelle.

- *Commission Communication*

Le dernier numéro de la **feuille mensuelle** a vu la mise en place d'une nouvelle charte graphique.

- *CCAS*

Un programme de neuf séances sur la **Prévention nutrition** sera organisé avec le Clic des Quatre Rivières.

- *Atelier Citoyen – Budget participatif*

Les lieux d'implantation des bornes des deux parcours d'orientation ont été retenus, il faut cependant encore relever avec précision leurs coordonnées GPS pour les transmettre au prestataire.

La rédaction des plaquettes des bornes « Patrimoine » est en cours.

Le devis passera en délibération lors du prochain Conseil municipal. Le DGS a par ailleurs pris contact avec le prestataire.

- *Atelier Citoyen – Politique culturelle*

Un sondage sera réalisé lors de Place au Village autour des envies des habitant.es.

- *Atelier Citoyen – Participation citoyenne*

Rencontre citoyenne à Bruzon (+ Clos de la Grée) le 15 juin. Ce sera un test grandeur nature.

- *Atelier Citoyen – Aménagements des cours d'école*

Proposition d'accompagnement formulée par le *Jardin des 1000 pas* à l'étude.

Face à nos difficultés de faire avancer ce projet, il a été décidé de réaliser de petits aménagements les uns et la suite des autres tout en restant cohérent. Déplacer les grillages ceinturant les cours d'école pour y intégrer des espaces verts, aménager un bac à sable, installer une table de ping-pong en dur, planter une haie le long de la cour maternelle et revoir l'espace le long du grillage côté rue des Cercliers ont été prioritaires.

- *Atelier Citoyen – Jardin collectif*

Le projet avance bien, des bacs ont été construits, la charte est faite, le règlement est en cours de rédaction. Un stand sera tenu par les membres de l'AC lors de la braderie du 12 juin pour dégager quelques fonds.

Relevé de décision : Aucune

II. Accueil d'une famille d'exilé.es dans la maison du bourg

Rapporteure : Marion Darmaillacq

Nature des débats : Information, co-décision

Échanges : Nous avons conditionné l'accueil d'une famille d'exilé.es dans la maison inoccupée du bourg à la constitution d'un groupe d'habitant.es souhaitant s'engager pour cet accueil.

Un groupe d'une vingtaine de personnes s'étant mobilisé, rendant ainsi le projet d'accueil réalisable, il restait la question de la prise en charge des coûts liés à l'eau, l'électricité, le ramassage des déchets et l'assurance habitation. Mobiliers et fournitures seront fournis par des dons de particuliers et d'association.

Pour revenir aux coûts de cet accueil pour la collectivité, ils ont été évalué à environ 3500 euros / an (soit environ 1750 euros pour l'année 2022). Une aide départementale de 1000 euros / an voire plus est possible et nous allons travailler en ce sens pour financer ces coûts d'accueil. Des dons (défiscalisés) par les particuliers pourraient être versés au CCAS ou directement à la municipalité afin qu'il ou elle les redistribue à la famille. Au cas où, les coûts d'accueil ne seraient pas comblés par les mécanismes ci-dessus, les élu.es se sont montré.es disposé.es à verser une partie de leurs indemnités.

La taxe foncière incombe à la mairie qui en tant que propriétaire.

Parmi les autres détails administratifs, nous pouvons signaler qu'il s'agira d'un bail précaire d'un au nom de l'association rennaise *Un Toit c'est un Droit* (<https://www.francebenevolat.org/associations/reseau/association/64767>). Cette association, qui prendra en charge l'assurance habitation, sera par ailleurs un soutien de premier ordre de la municipalité et des volontaires mobilisé.es pour accueillir cette famille.

La famille emménagera le lundi 13 juin. Elle vient du Kosovo (deux adultes, six enfants de un an et demi à 14 ans), elle est trimballée de gymnases en hébergements d'urgence depuis plus de deux ans dans Rennes et sa périphérie. Elle sera très prochainement véhiculée, parle français et bénéficie d'une petite

aide financière de moins de 1000 euros / mis allouée par les pouvoirs publics. Les enfants étaient scolarisés à Rennes (école et collège), les deux qui vont à la maternelle et au primaire intégreront l'école des Korrigans le 20 juin. Un troisième enfant sera en âge d'intégrer l'école en 2022/2023.

L'accueil des enfants (CP, CM1 et maternelle) ferait baisser le coût moyen d'accueil des enfants versé aux écoles par la municipalité. De plus, avec l'accueil de la famille ukrainienne, cela empêcherait la fermeture de classe à l'école publique avec un total de 5 enfants. Enfin, cet accueil d'enfant originaire de pays étrangers s'inscrit dans la logique du PEDT d'ouverture sur le monde.

Enfin, le DGS précise que cet accueil ne mettra pas en péril les finances communales, même sans le reversement d'une partie des indemnités des élu.es.

Relevé de décision : Favorable, à l'unanimité.

Au cas où les coûts de cet accueil ne seraient pas couverts par les aides départementales ou les dons, les élu.es reverseront une partie ou en totalité leurs indemnités.

III. Prestataire pour la restauration scolaire 2022/2023

Rapporteuse : Antinéa Leclerc

Nature des débats : Co-décision

Échanges : nous n'avons pas de contrat à l'heure actuelle pour l'année prochaine.

Deux choix :

- la cuisine centrale de Guichen comme actuellement (contrat d'un an ferme, avec une révision prévue des indices, donc des prix, dans les prochains mois).
- un autre prestataire dans le même esprit que *Breizhou* (<https://breizhou.panierlocal.org/>), ce dernier proposant notamment une tarification par tranche d'âge, une souplesse plus importante dans la durée du contrat et la mise à disposition d'un.e chef.fe cuisinièr.e pour la reprise

en régie communale du restaurant scolaire (n'oublions pas que nous avons en point de mire la production sur place des repas servis sur la commune dès que possible).

Ne pas reconduire avec la cuisine centrale de Guichen engagerait un appel d'offre pour ce marché.

Pour donner une idée, la proposition de *Breizhou* par repas est en moyenne supérieure d'environ 15 à 20% (prix non-négocié) à ceux proposés par la cuisine centrale de Guichen, qui va augmenter l'an prochain, pour une qualité incomparable.

En absolu, cela fait plus de 14 000 euros de différence à l'année pour la commune pour la restauration scolaire et périscolaire. En revanche, il n'y a pas de mobilisation de personnel et de véhicule comme avec la cuisine centrale de Guichen, ce qui représenterait une économie de plus de 4000 euros. Il y a donc au final et à titre purement indicatif une différence d'environ 10 000 euros / an.

La politique tarifaire communale sur la restauration scolaire sera abordée en commission étant donné les coups très importants (prise en compte du coefficient familial, prise en charge d'une partie du coût du repas...) pour les familles, peu importe le prestataire.

Relevé de décision : Le contrat avec la cuisine centrale de Guichen ne sera pas reconduit, un appel d'offre aura lieu avec un cahier des charges très précis.

Breizhou sera sollicité pour les repas cet été.

IV. Phasage et priorisation espace Glenmor

Rapporteuse : Delphine Hinry

Nature des débats : Co-décision

Échanges : La bibliothèque s'est penchée sur les réaménagements dont elle a besoin. Déplacement de la bibliothèque / médiathèque envisagée vers l'ancienne cuisine et la salle Albert Poulain.

Le positionnement actuel de la cuisine est problématique avec la salle Adèle Denys située à l'opposé.

Déménagement du local technique envisagé vers la salle Adèle Denys (une annexe).

Hall obsolète avec des infiltrations d'eau et passoire énergétique sur l'ensemble du bâtiment. Concernant ce dernier point, nous sommes en en attente des résultats d'une étude énergétique.

Le projet Glenmor et le projet de déplacement de la médiathèque doivent être distinct malgré leur interdépendance.

Aujourd'hui, simplifie-t-on le projet de base ou continue-t-on dans cette direction avec une révision globale de l'espace Glenmor et de ses environs proches ?

Dans l'état actuel des choses (humainement et financièrement), il paraît peu probable de mener à bien dans les trois ou quatre années à venir un projet d'envergure tel qu'il avait pu être imaginé dans un premier temps.

Il convient néanmoins de répondre le plus rapidement possible aux carences structurelles du bâtiment et aux besoins prioritaires formulés par les habitant.es et le personnel communal.

Relevé de décision : La rénovation énergétique ressort comme l'élément prioritaire numéro un, avec le déplacement de la médiathèque vers la salle Adèle Denys. Des études et réflexions seront engagées en ce sens.

V. Etude globale de centralité

Rapporteur.e : Pierre Redou, Antinéa Leclerc

Nature des débats : Information

Échanges : Ce sujet est une prolongation des aménagements extérieurs sportifs présentés lors du dernier CoPil. Cela s'inscrit aussi dans le cadre du PEDT et de l'appel à projet « Transition ». Il s'agit là d'avoir une vision d'ensemble.

Il y a une participation des habitants dans cette étude avec la collecte des envies et besoins qui pourrait être effectuée, en partie ou en totalité, par la *Compagnie Dicila*, en résidence-mission VHBC, sur la commune pendant un an.

Cela ne doit pas nous empêcher de poursuivre et lancer nos projets déjà sur les rails. Cette étude sera complémentaire.

Le cahier des charges sera déposé la semaine prochaine pour un début d'étude 2023 et une collecte des envies et besoins des habitants la même année.

Relevé de décision : Aucune.